

KUMHO TYRE

All-Ways, Go With you

CATALOGUE N°11
GAMME POIDS LOURD - BUS/AUTOCAR
MAI 2023



LA SOCIÉTÉ DPI...



Avec plus de 45 ans d'expérience, DOUMERC PNEUS INTERNATIONAL se positionne comme un leader de la distribution multi-produits (TC4 / Industriel) en France.

Basée dans le Sud de la France sur un axe stratégique NORD – SUD – EST – OUEST à Montauban, la société DPI opère sur le marché national et international depuis plus de 45 ans.

DPI : choix, réactivité, compétitivité, qualité et disponibilité

Une offre...

- ▶ Multi-produits : TC4 Été / Hiver, Poids Lourd, Industriel, Agricole, Génie civil.
- ▶ Multi-marques :

Partenaires       

Exclusives



KUMHO TYRE
Better. All-Ways



Des moyens...



- ▶ Deux plateformes logistiques de 10 000 m², soit 20 000 m² de surface couverte sur un site de plus de 75 000 m².
- ▶ En moyenne, 200 000 pneus TC4 / 30 000 pneus Industriels stockés à l'année.
- ▶ Livraison à l'unité, 2 pneus ou plus, palette filmée ou camion complet en 12 à 48h partout en France.



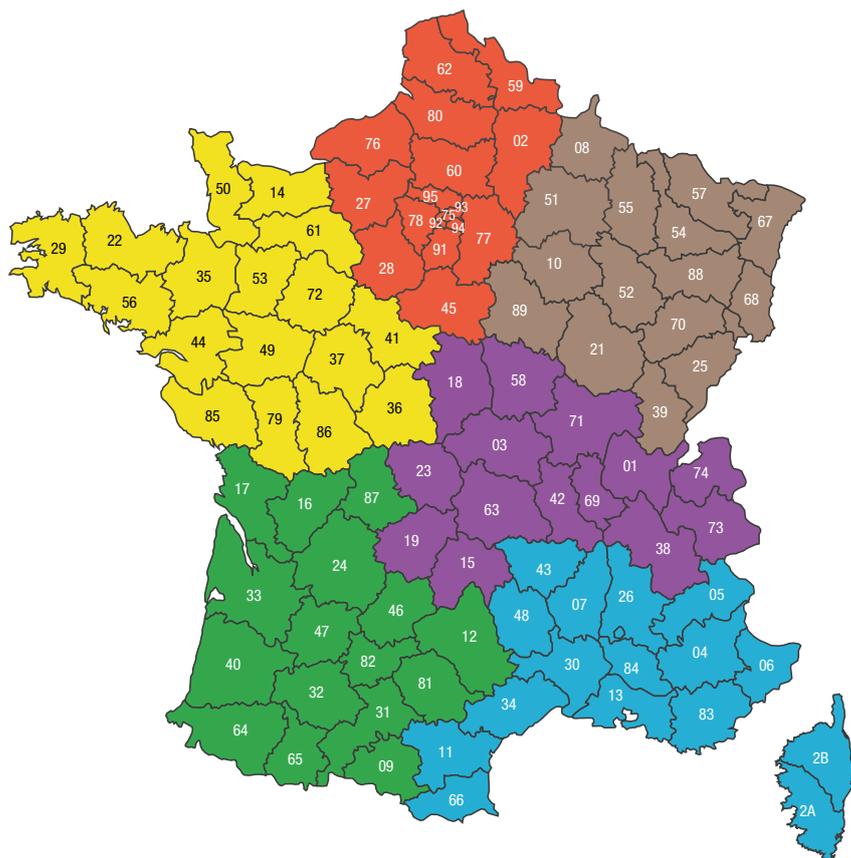
Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés



ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - www.doumerc-pneus.net

... À VOTRE SERVICE !

Une équipe commerciale terrain...



Secteur Nord
Rodolphe AUDOUARD - 06 29 65 33 53

Secteur Nord-Est
Loïc JEANNERET - 07 85 53 48 74

Secteur Centre-Est
Dylan RODRIGUES - 06 07 08 61 90

Secteur Sud-Est
Pascal SOULES-BRANDIER - 06 23 38 19 20

Secteur Sud-Ouest
Stéphane KOSTEK - 06 85 57 16 25

Secteur Nord-Ouest
Christophe GRIMAL - 06 43 82 01 49

Responsable Grands Comptes
Karl VACHÉ - 06 84 43 86 52

Les plus...



► Chantal, Andréa et Christopher sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi) au 0820 825 177, pour tout renseignement commercial ou technique.



► Passez vos commandes en ligne 24h/24h et 7j/7j sur notre site Internet www.doumerc-pneus.net, et suivez vos livraisons en ligne.



► En tant que membre actif de l'AFIP (Association Française des Importateurs de Pneumatiques), DPI intègre systématiquement le coût de recyclage des pneumatiques usagés.



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés



ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - www.doumerc-pneus.net

KUMHO TYRE

All-Ways, Go With you

KUMHO TYRE EN CHIFFRES

1960	CRÉATION	1965 Première exportation en Thaïlande
1970	CONSTRUCTION DES USINES	1974 Ouverture de l'usine de Gwangju
1980	CROISSANCE	1981 Ouverture d'un centre de R&D 1989 Ouverture de l'usine de Gokseong
1990	TECHNOLOGIE & RESTRUCTURATION	1991 10 ^{ème} Manufacturier Mondial 1996 Ouverture de l'usine de Nanjing 1999 Développement du pneu XRP (Technologie Run flat)
2010	EXPANSION	2013 Ouverture d'un nouveau centre de R&D central en Corée 2014 Classement N°1 de l'Indice de Satisfaction des Consommateurs Coréens (10 ans consécutifs) 2016 Ouverture de l'usine en Georgie

CRÉATION LE **5 SEPTEMBRE 1960**

COTATION EN BOURSE



SÉOUL KRX
(KOREA EXCHANGE), 2005



LONDRES - LSE
(LONDON STOCK EXCHANGE), 2005

860

CHIFFRE D'AFFAIRES
MILLIARDS \$
EN 2016



180
PAYS

10 973
EMPLOYÉS



KUMHO TYRE

All-Ways, Go With you

USINES / R&D

Kumho Tyre oeuvre pour devenir un pionnier industriel qui se développe dans le monde et travaille pour être et rester une société de premier plan.

8 USINES DANS LE MONDE

3

EN CORÉE DU SUD



TC4 30 800 000
PL 2 400 000

3

EN CHINE



TC4 28 100 000
PL 400 000

2

DANS LE RESTE DU MONDE



TC4 3 300 000
PL --

5 CENTRES R&D

DANS LE MONDE ENTIER

Tianjin	Chine
Akron	USA
Franckfurt	Allemagne
Gwangju	Corée du Sud
Yongin	Corée du Sud

Nouveau centre de R&D principal (KRDC)

Yongin, Corée du Sud



3% des revenus annuels sont consacrés à la R&D



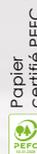
Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés



ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - www.doumercpeus.net



5

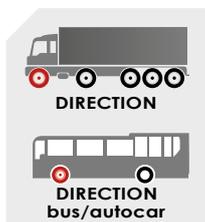


Papier
certifié PEFC

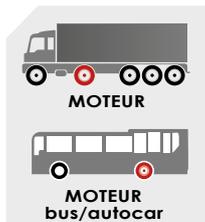
SEGMENTATION



AUTOROUTIER (longue distance)



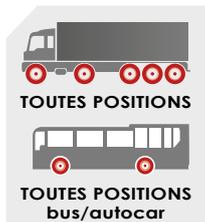
LS03



LD03



LT03



LA11



REGIONAL / NATIONAL



RS03

RS02

RS50

XS10



RD02

RD50

XD10



RT03

XT10



XA10

XA11

L = Longue
R = Régional
M = Mixte
C = Coach
X = Multi performance
W = Hiver

A = All position
T = Trailer
S = Steer Directeur
D = Drive Moteur

KUMHO TYRE

All-Ways, Go With you



MIXTE / CHANTIER



URBAIN
(Bus/Autocars)



HIVER



FD04

MD01

MD31

MD41

MD51



WD01



MA01

MA03

MA11

MA12

MA31



CA03



WA03

L = Longue
R = Régional
M = Mixte
C = Coach
X = Multi performance
W = Hiver

A = All position
T = Trailer
S = Steer Directeur
D = Drive Moteur



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés



ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - www.doumerc pneus.net



7

KUMHO TYRE

All-Ways, Go With you

17.5

Catalogue N°11 - Mai 2023



RS03

RS50

RD02

RD50

RT03

DIMENSION	INDICE	CODE	MARQUAGE	PROFIL	APPLICATION	POSITION	E B B			dB	QR Code
8.5 R 17.5	121/120M	1655713	3PMSF	RS 03	Régional	Avant	E	B	B	73	452615
		1664413	3PMSF	RD 02	Régional	Arrière	E	B	B	76	458486
9.5 R 17.5	129/127L	1661313	3PMSF	RS 03	Régional	Avant	E	C	B	73	452645
		1663913	3PMSF	RD 02	Régional	Arrière	E	B	B	76	458496
	143/141J	2228243	3PMSF	RT 03	Régional	Remorque	D	B	B	73	458707
205/75 R 17.5	124/122M	2175393	3PMSF	RS 50	Régional	Avant	E	C	B	71	448437
		2294553	3PMSF	XD 10	Régional	Avant	D	B	A	73	1391788
		2175373	3PMSF	RD 50 *	Régional	Arrière	E	C	A	73	445110
215/75 R 17.5	128/126M	2244943	3PMSF	RS 50	Régional	Avant	D	B	B	71	448447
	126/124M	2176583	3PMSF	RD 50	Régional	Arrière	E	C	A	73	445121
	135/133J	2146833	3PMSF	RT 03	Régional	Remorque	D	B	B	71	458701
225/75 R 17.5	129/127M	2142473	3PMSF	RS 50	Régional	Avant	D	B	B	71	448450
		2218353	3PMSF	RD 50	Régional	Arrière	E	C	A	72	445180
235/75 R 17.5	132/130M	1660113	3PMSF	RS 03	Régional	Avant	E	B	B	73	452518
		1647813	3PMSF	RD 02	Régional	Arrière	E	B	B	76	458478
	143/141J	2152753	3PMSF	RT 03	Régional	Remorque	D	B	B	71	458703
245/70 R 17.5	143/141J	2237533	3PMSF	RT 03	Régional	Remorque	D	B	B	73	458704
205/65 R 17.5	129/127J	2234563	3PMSF	RT 03	Régional	Remorque	D	B	B	73	458700

M + S : Mud & Snow (Boue & Neige)

M + S S F : Mud & Snow Snowflake
Forte motricité

3PMSF : 3 Peak Mountain Snowflake
Pneumatique Hiver / Motricité maximale

N Nouveau

* Jusqu'à épuisement des stocks

KUMHO TYRE

All-Ways, Go With you

19.5

Catalogue N°11 - Mai 2023



LT03

RS03

RS50

RD02

RD50

RT03

MA01

DIMENSION	INDICE	CODE	MARQUAGE	PROFIL	APPLICATION	POSITION				dB	QR Code
245/70 R 19.5	136/134M	2280703	3PMSF	XA 10	Multi perf.	Toutes	D	B	A	69	459905
	136/134M	2280713	3PMSF	XD 10	Multi perf.	Arrière	E	C	B	75	459892
	143/141J	2229013	3PMSF	RT 03	Régional	Remorque	D	B	B	72	458692
265/70 R 19.5	140/138M	2147953	3PMSF	RS 50	Régional	Avant	D	C	B	71	448419
		2218373	3PMSF	RD 50	Régional	Arrière	E	C	B	73	444707
	143/141J	2144343	3PMSF	RT 03	Régional	Remorque	D	B	B	71	458694
285/70 R 19.5	146/144M	2263623	3PMSF	XA 10	Multi perf.	Toutes	C	B	A	69	459749
	146/144M	2267683	3PMSF	XD 10	Multi perf.	Arrière	D	C	B	75	448902
	150/148J	2228713	3PMSF	RT 03	Régional	Remorque	D	C	B	73	458696
305/70 R 19.5	148/145M	1629813	3PMSF	RS 03	Régional	Avant	D	B	B	73	452446
		1674913	3PMSF	RD 02	Régional	Arrière	E	C	B	76	458305
435/50 R 19.5	160J	2303153	3PMSF	LT 23	Longue d.	Remorque	B	C	A	71	1107192
		2304443	3PMSF	LT 03 *	Longue d.	Remorque	C	B	A	70	1107190
445/45 R 19.5	160J	2306153	3PMSF	LT 23	Longue d.	Remorque	B	C	A	71	459521
		2304423	3PMSF	LT 03 *	Longue d.	Remorque	C	B	A	70	458487

M + S : Mud & Snow (Boue & Neige)

M + S S F : Mud & Snow Snowflake
Forte motricité

3PMSF : 3 Peak Mountain Snowflake
Pneumatique Hiver / Motricité maximale

N Nouveau

* Jusqu'à épuisement des stocks

Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - www.doumercpcneus.net

dpi
Doumerc Pneus International

9

Papier
certifié PEFC

KUMHO TYRE

All-Ways, Go With you

22.5

Catalogue N°11 - Mai 2023



LS03

LD03

RS02

RS03

RS50

XS10

RD02

RD50

XD10

XA10

XA11

DIMENSION	INDICE	CODE	MARQUAGE	PROFIL	APPLICATION	POSITION					QR Code
22.5 12 R 22.5	152/148K	2159043	M+S	MA 03	Mixte/chantier	Toutes	D	B	B	71	459521
		1578413	3PMSF	MD 01	Mixte/chantier	Arrière	D	B	B	76	458487
13 R 22.5	156/150K	2138173	3PMSF	MA 11	Mixte/chantier	Toutes	D	B	B	74	458172
		2146893	3PMSF	MD 31	Mixte/chantier	Arrière	E	B	B	74	458590
295/80 R 22.5	154/149K	2126293	3PMSF	FD 04	Off Road	Arrière	E	B	B	74	459629
		154/149L	2259493	3PMSF	XS 10	Multi perf.	Avant	D	B	A	72
	152/148K	2259463	3PMSF	XD 10	Multi perf.	Arrière	D	B	B	75	448913
		2195993	3PMSF	MD 41	Mixte/chantier	Arrière	E	B	B	75	459597
154/149J	2243603	3PMSF	CA 03	Urbain	Toutes	D	C	B	73	458623	
315/80 R 22.5	156/150L	2204723	3PMSF	XS 10	Multi perf.	Avant	D	C	B	74	456364
		2204943	3PMSF	XD 10	Multi perf.	Arrière	D	C	B	76	448922
	156/150K	1587413	3PMSF	MD 01	Mixte/chantier	Arrière	E	A	B	76	458504
		2261563	3PMSF	MA 31	Mixte/chantier	Toutes	D	C	B	72	459552
		2261583	3PMSF	MD 51	Mixte/chantier	Arrière	E	C	B	76	458465
	2234333	3PMSF	WA 03	Hiver	Toutes	D	B	B	72	456489	
154/150M	1828213	3PMSF	WD 01	Hiver	Arrière	E	C	B	73	457940	
275/70 R 22.5	148/145M	1646013	3PMSF	RS 03	Régional	Avant	D	B	B	73	452448
		1670013	3PMSF	RD 02	Régional	Arrière	E	B	B	76	458428
	150/145J	2245943	3PMSF	CA 03	Urbain	Toutes	D	B	B	73	458620

M + S : Mud & Snow (Boue & Neige)

M + S S F : Mud & Snow Snowflake
Forte motricité

3PMSF : 3 Peak Mountain Snowflake
Pneumatique Hiver / Motricité maximale

Bus/Autocar

N Nouveau

* Jusqu'à épuisement des stocks

KUMHO TYRE

All-Ways, Go With you

22.5

Catalogue N°11 - Mai 2023



MD01

MD31

MD51

MA03

MA11

MA12

MA31

CA03

WD01

WA03

DIMENSION	INDICE	CODE	MARQUAGE	PROFIL	APPLICATION	POSITION					QR Code
305/70 R 22.5	152/148L	1667113	3PMSF	RS 03	Régional	Avant	D	B	B	73	452469
		1627813	3PMSF	RD 02	Régional	Arrière	E	B	B	76	458441
315/70 R 22.5	156/150L	2262203	3PMSF	XS 10	Multi perf.	Avant	C	C	A	73	456355
	154/150L	2227653	3PMSF	XD 10	Multi perf.	Arrière	D	C	B	76	448920
		2234353	3PMSF	WA 03	Hiver	Toutes	E	C	B	72	456477
		2172113	3PMSF	WD 01	Hiver	Arrière	E	C	B	74	457919
385/65 R 22.5	160K (L)	2282713	3PMSF	XA 11	Multi perf.	Toutes	C	A	A	70	725033
	160K	2116463	3PMSF	MA 12	Mixte	Toutes	D	B	B	74	458557
	164K	2282733	3PMSF	XA 11	Multi perf.	Toutes	C	A	A	70	928127
	164K	2171253	3PMSF	LS03	Longue d.	Avant	C	B	A	69	458144
	158L	2234293	3PMSF	WA 03	Hiver	Toutes	D	B	B	72	456531
425/65 R 22.5	165K	2259163	3PMSF	MA 12	Mixte	Toutes	C	C	B	76	1359445
		2138713	3PMSF	LA 11	Longue d.	Toutes	C	B	A	70	458219
445/65 R 22.5	169K	2278783	M+S	MA 12	Mixte	Toutes	D	C	B	76	1334173
295/60 R 22.5	150/147K	1667013	3PMSF	RS 03	Régional	Avant	C	B	B	73	452453
		2144403	3PMSF	RD 50	Régional	Arrière	D	C	A	73	444864
315/60 R 22.5	152/148L	2259173	3PMSF	XS 10	Multi perf.	Avant	D	B	A	73	459898
		2289843	3PMSF	XD 10	Multi perf.	Arrière	D	C	B	76	779270
385/55 R 22.5	160K (L)	2282753	3PMSF	XA 11	Multi perf.	Toutes	C	A	A	70	725025
	160L (K)	2270643	3PMSF	LS 23	Longue d.	Avant	A	C	A	71	459545
	160L (J)	2234313	3PMSF	WA 03	Hiver	Toutes	D	B	B	72	456519

M + S : Mud & Snow (Boue & Neige)

M + S S F : Mud & Snow Snowflake
Forte motricité

3PMSF : 3 Peak Mountain Snowflake
Pneumatique Hiver / Motricité maximale

Bus/Autocar

Nouveau

* Jusqu'à épuisement des stocks



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés



ALLO COMMANDE - Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 - www.doumercpcneus.net



11

KUMHO TYRE

All-Ways, Go With you



Pour retrouver l'ensemble de nos barèmes de facturation, catalogues et liens utiles, rendez-vous vite sur doumercpneus.net/telechargements

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Définitions

«Client» : désigne toute personne physique ou morale effectuant une commande ou un achat auprès de notre société.
«Contrat» : désigne le Bon de Commande et/ou le Bon de Livraison et/ou la facture et les présentes Conditions Générales de Ventes.
«Produits et Services» désignent, ensemble ou séparément, les biens et prestations proposés par notre société.

Article 2 : Objet - Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels notre société fournit au Client ses Produits et Services.

Article 3 : Description des Produits et Services - Les Produits et Services proposés par notre société sont ceux figurant au Catalogue au jour de la signature du Contrat. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que la remise de catalogues, notices, imprimés publicitaires, tarifs ainsi que toute proposition ou indication de prix formulées verbalement n'engage pas notre société.

Article 4 : Prise d'effet du Contrat - Le Contrat entre en vigueur à compter de la date de signature du Bon de Commande ou du Bon de Livraison ou, à défaut de l'un de ces documents, de la date d'émission de la facture établie par notre société.

Article 5 : Conditions financières

5.1 : Prix

5.1.1 : Les tarifs des Produits et Services de notre société sont établis conformément à la législation et à la réglementation en vigueur au moment de leur fixation. Les factures sont établies aux prix hors taxes en vigueur, le jour de la livraison, majorées des droits et taxes au taux en vigueur.

5.1.2 : Les modifications des tarifs sont applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution, sauf dispositions particulières contraires.

5.1.3 : Le franco de port est soumis à un montant minimum indiqué sur chaque tarif.

5.2 : Modalités de paiement

5.2.1 : Les factures sont payables conformément aux conditions qui y sont stipulées. Le client déclare être parfaitement informé et accepte qu'aucun escompte, remise ou autre déduction n'est accordée.

5.2.2 : Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que le paiement comptant ou la fourniture d'une garantie de paiement peuvent être exigés, à tout instant, par notre société.

5.2.3 : Le Client s'interdit de prendre motif d'une réclamation contre notre société, pour différer le règlement d'une échéance en tout ou partie. Les avoirs ne sont établis qu'à réception des produits, et ne peuvent, dans tous les cas, donner lieu à une déduction que sur le mois de facturation en cours et à la date d'échéance prévue. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que les frais de paiement contre remboursement sont à sa charge.

5.3 : Défaut de paiement, le défaut de paiement par le Client des factures afférentes au Contrat aux dates d'échéances entraînera, de plein droit :

- la facturation d'un intérêt de retard représentant 1,5 fois le taux d'intérêt légal au jour de la livraison ;

- la déchéance de tous les termes de créances dues et leur exigibilité immédiate quel que soit le mode de règlement prévu ;

- la suspension de plein droit de toutes les livraisons en cours et à venir après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant un délai de huit jours.

- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Selon le 12^{ème} alinéa de l'article L441-6 du code du commerce, en cas de retard de paiement, le créancier est en droit d'obtenir de son débiteur le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant forfaitaire de 40€.

L'article L441-6 précise que lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

5.4 : Ouverture de compte. L'ouverture de compte est soumise à l'accord préalable de notre société, les livraisons antérieures se faisant automatiquement en contre remboursement.

ARTICLE 6 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

6.1 : LE CLIENT DÉCLARE ÊTRE PARFAITEMENT INFORMÉ ET ACCEPTE QUE LA PROPRIÉTÉ SUR LES PRODUITS NE LUI SERA TRANSFÉRÉE QU'À COMPTER DU PARIFAIT PAIEMENT. PAR PARIFAIT PAIEMENT, LES PARTIES ENTENDENT L'ENCAISSEMENT PAR NOTRE SOCIÉTÉ DU PARIEMENT INTEGRAL DU PRIX, PRINCIPAL, FRAIS ET TAXES COMPRIS. L'AUTORISATION DE REVENTE EST RETIRÉE AUTOMATIQUÉMENT EN CAS DE CESSATION DE PARIEMENT DE L'ACHETEUR.

6.2 : LE CLIENT S'ENGAGE A PRENDRE TOUTE MESURE UTILE POUR EVITER LA SAISIE DES PRODUITS PAR DES TIERS. A CE TITRE, IL S'ENGAGE A CONSERVER LES PRODUITS DE TELLE SORTE QU'ILS DEMEURENT INDIVIDUALISÉS ET IDENTIFIABLES ET A FAIRE APPARAÎTRE DE FAÇON VISIBLE QUE LESDITS PRODUITS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE NOTRE SOCIÉTÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA PRÉSENTE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ.

6.3 : LE CLIENT S'ENGAGE A INFORMER NOTRE SOCIÉTÉ SANS DELAI DE TOUT ÉVÉNEMENT SUSCEPTIBLE DE PORTER ATTEINTE À SES DROITS.

6.4 : EN CAS DE NON PAIEMENT À L'ÉCHÉANCE, NOTRE SOCIÉTÉ SERA EN DROIT DE REPRIENDRE LES PRODUITS.

Article 7 : Livraisons des Produits

7.1 : Modalités et délais de livraison. Notre marchandise ne sera livrée que sur acceptation de nos conditions générales de vente et de livraison : la réception des marchandises engage cette acceptation. La livraison est effectuée soit par la remise directe du Produit au Client, soit par sa délivrance à un transporteur. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. D'éventuels dépassements ne peuvent donner lieu à de quelconques dommages et intérêts ou à l'annulation des commandes en cours.

7.2 : Transfert des risques. Même livrés franco de port ou contre remboursement, les Produits voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, d'exercer tout recours contre le transporteur ou son assureur, lesquels ne peuvent invoquer l'insuffisance d'emballage que le transporteur est sensé avoir vérifié et accepté au départ.

7.3 : Réception. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité du Produit livré au Produit commandé ou au Bon de Livraison ou au Bon de Transport, doivent être formulées par le Client et par écrit dans un délai maximum de trois jours suivant l'arrivée des Produits. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le Client s'engage à permettre à notre société de procéder à la constatation desdits vices ou anomalies et à tenter d'y remédier.

7.4 : Retour

7.4.1 : Modalités de retour. Aucun retour ne sera accepté après l'expiration d'un délai de huit jours suivant la date de livraison. Tout retour des Produits doit faire l'objet d'un accord formel entre notre société et le Client. Tout Produit retourné sans cet accord ne donnera lieu à aucun avis. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que les Produits retournés soient accompagnés d'un Bon de retour à fixer ou apposer sur le colis et doivent demeurer dans l'état où ils ont été livrés.

Les frais et les risques du retour ainsi que les frais éventuels de reconditionnement du/des Produit(s) retourné(s) sont toujours à la charge du Client.

7.4.2 : Conséquences du retour. Toute reprise acceptée par notre société entraînera l'établissement d'un avoir au profit du Client après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés et imputation, le cas échéant, des frais occasionnés par ce retour qui n'auraient pas été pris en charge par le Client. Au cas de vice apparent ou de non-conformité des Produits livrés, dûment constaté par notre société, le Client pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des Produits, au choix de notre société, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts.

Article 8 : Stockage - Utilisation - Installation - Montage - Démontage

8.1 : Stockage - Utilisation. Les Produits doivent être stockés et utilisés conformément aux prescriptions portées sur la documentation technique du fabricant et mise à disposition du Client sur sa demande. A défaut, ils sont exclus de la garantie telle que prévue à l'article 9 ci-dessous.

8.2 : Installation - Montage - Démontage - Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que le montage et l'installation des Produits doivent être effectués par les soins d'un professionnel de l'automobile, conformément aux prescriptions portées sur la documentation technique du fabricant et mise à disposition du Client sur sa demande. Ce professionnel est responsable du choix des Produits pour le véhicule concerné. A ce titre, il doit vérifier, à la commande, et lors du montage des Produits la correcte adaptation de ces derniers au véhicule concerné. Le professionnel reste responsable vis-à-vis de son client, de la conformité des Produits aux règles de la circulation routière, aux règles de sécurité et de conformité imposées par le constructeur du véhicule.

La responsabilité de notre société ne saurait être recherchée pour tout manquement aux règles précitées dont le respect incombe au professionnel de l'automobile concerné.

Article 9 : Garantie

9.1 : Etendue - Les Produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication à compter de la date de livraison, dans les conditions fixées par le fabricant aux termes de sa garantie. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que la seule obligation incombant à notre société au titre de cette garantie sera, au choix de notre société, soit le remplacement gratuit après examen et acceptation du fabricant, soit la réparation du Produit ou de l'élément reconnu défectueux par les services du fabricant. Tout Produit appelé à bénéficier de la garantie doit être préalablement soumis à examen et acceptation de la part du fabricant, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais éventuels de port sont à la charge du Client. Une fiche d'examen, fournie et remplie par le fabricant, doit être jointe à la demande de prise en charge au titre de la présente garantie. Un produit retourné sans la fiche d'examen du fabricant ne donnera pas lieu à prise en charge au titre de la présente garantie.

9.2 : Exclusion - La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usage naturel, par une intervention extérieure (du type, sans que cette liste soit limitative, montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...) ou par une modification du Produit non prévue ou non réalisée par notre société.

9.3 : Il est interdit d'altérer ou de dénaturer en totalité ou partie les marques et numéros figurants sur les marchandises que nous aurions livrées et de vendre celles qui auraient subi une altération ou une dénaturation.

Dans le cas de marchandises déclassées, de pneumatiques rechapés ou renoués, nos clients sont tenus de les revendre comme tels et d'en préciser la nature exacte à leurs propres clients notamment sur tous documents commerciaux.

Article 10 : Responsabilité

10.1 : Il est expressément convenu entre les Parties que la responsabilité de notre société ne pourra en aucun cas être recherchée pour des dommages matériels causés aux tiers et notamment aux clients finals, du fait de l'exécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations, sauf faute lourde ou intentionnelle prouvée à son encontre. En conséquence, le Client garantit notre société contre toute action ou réclamation diligente par lesdits tiers et/ou les clients finals visant à obtenir réparation d'un quelconque dommage subi par eux.

10.2 : Dans le cas où la responsabilité de notre société serait engagée à l'égard du Client à la suite d'un manquement à l'une de ses obligations au titre des présentes, la réparation ne s'appliquera qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages ou préjudices consécutifs qu'il s'agisse de préjudices commerciaux, de pertes d'exploitation et de chiffres d'affaires. En tout état de cause, notre société ne pourra être tenue pour responsable des dommages subis par le Client et liés notamment :

- au non respect, par le Client, des conditions de stockage, d'utilisation et des procédures d'installation, de montage et de démontage définies dans la notice d'installation remise au Client lors de l'achat du Produit

- à l'incompatibilité des Produits au véhicule,

- à un événement survenu chez le Client,

- à tous défauts engageant la responsabilité du manufacturier fabricant.

Dans tous les cas, le montant de la réparation sera limité au montant dû par le Client au titre de la commande litigieuse.

Article 11 : Assurances - Le Client déclare et garantit avoir souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance agréée, une ou plusieurs polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile délictuelle, quasi délictuelle et contractuelle ainsi qu'une ou plusieurs polices d'assurances de choses couvrant les dommages susceptibles d'être causés aux Produits du fait d'une perte, d'un vol, d'une dégradation ou d'une destruction, quelle qu'en soit la cause.

Article 12 : Propriété Intellectuelle

12.1 : Les Parties restent seules propriétaires de leurs marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes distinctifs sauf disposition contraire expresse définie entre elles dans des conventions spécifiques.

12.2 : Le Client s'engage à respecter l'intégralité des droits de notre société sur les éléments visés à l'alinéa précédent et s'interdit de susciter toute analogie ou risque de confusion dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit.

Article 13 : Obligation d'information - Le Client s'engage à informer notre société, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et sans délai, de toute modification le concernant, concernant sa structure sociale ou sa forme juridique, ou plus généralement, de tout événement susceptible d'avoir des répercussions sur la bonne exécution du Contrat, telle que, sans que cette liste soit exhaustive : changement de domiciliation, cessation d'activité, nantissement de son fond de commerce etc...

Article 14 : Cas fortuit - Force Majeure - Outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la cour de Cassation, sont notamment considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies, les grèves générales d'ampleur nationale, les attentats, les restrictions légales à la fourniture de services de télécommunications et, de façon générale, les événements ayant nécessité l'application de plans locaux ou nationaux de maintien de la continuité des services de télécommunications, les décisions d'une autorité administrative. Dans un premier temps les cas de force majeure ou cas fortuits suspendront les obligations du présent contrat. Les parties s'informeront de la survenance de tout événement de cette nature et se consulteront sur les mesures à prendre pour remédier aux conséquences qui pourraient en résulter. Si les cas de force majeure ou cas fortuits ont une durée supérieure à trois mois, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties sans droit à indemnité de part et d'autre. Dès que l'événement constitutif de force majeure cesse et sauf résiliation comme indiquée à l'alinéa 4 ci-dessus, l'exécution des obligations du présent contrat reprend un cours normal pour la durée qui reste à courir au moment de la suspension.

Article 15 : Droit applicable - Le présent contrat est régi par le droit français.

Article 16 : Règlement des litiges - En cas de litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, celui-ci sera porté par la partie la plus diligente, devant le Tribunal de commerce du siège social de notre société, nonobstant procédures d'urgence, appels en garantie ou en cause, pluralité de défendeurs...